



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

APPARTEMENT DE LA CRÈCHE À LOUER

Grand appartement de 3 pièces et demie de 120 mètres carrés au rez-de chaussée, terrasse et jardin extérieur privatif de plus de 100 mètres carrés avec une maison de jardin.

Grande pièce à vivre de 55 mètres carrés, 3 chambres dont 1 en enfilade, cuisine agencée, grand dressing. Lave-linge et sèche-linge.

Situé à la route de Courgenay 18, il s'agit d'un endroit calme avec 3 places de parc.

Libre dès le mois d'août ou à convenir. Possibilité d'être utilisé à titre commercial.

- Loyer : **CHF 1200.-** par mois + CHF 400.- d'acompte de charges
- Renseignements et visites au 078 612 68 45 (à partir de 17h30)

FÊTE FORAINE DU VILLAGE FERMETURE DES VOIES DE CIRCULATION (Publication dans le Journal officiel du 11 août 2022)

Dans le cadre de l'organisation de la fête d'Alle, il a été décidé de fermer à la circulation :

1. Interdiction totale de circuler

Le samedi 13 août 2022 de 8h00 à 18h00;

Du lundi 15 août 2022 à 18h00 au lundi 22 août 2022 à 22h00

- Rue du Milieu
- Sud Rue Clos Bidaine depuis l'intersection Chemin Central

2. Interdiction générale de circuler avec passage des riverains autorisé

Du vendredi 19 août à 18h00 au samedi 20 août 2022 à 03h00,

Du samedi 20 août à 18h00 au dimanche 21 août 2022 à 24h00 :

- Clos Bidaine ; Chemin central ; Ruelle de la Cornoline
- Place de la Gare ; partie de la rue « Coin du Jonc »
- Carrefour communal « Place de la Liberté » ; route cantonale Alle/Courgenay dans le village

Un dispositif adéquat de signalisation et de déviation sera mis en place. Les usagers de la route voudront bien s'y conformer.

OUVERTURE DE LA FÊTE DU VILLAGE – CÉRÉMONIE

« ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS »
« ALLE, VILLAGE FLEURI »
« CHANT PAR OLEKSANDRA VALKO »

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS (arrivés en 2021)

Aura lieu vendredi 19 août 2022 à 19h00 - Au jardin de la nouvelle Mairie

Elle sera suivie des résultats du concours « Alle, village fleuri ». Comme à l'accoutumée, le Conseil communal, en étroite collaboration avec la Société de Développement et d'Embellissement d'Alle (SDEA) a, dans le courant du printemps écoulé, décidé de placer cette année 2022 sous le thème « Alle, Haut en couleur ».

Cette initiative consacre, comme vous le savez, une volonté des Autorités et de la SDEA de voir notre localité présenter un aspect toujours plus accueillant. Afin de récompenser les lauréats de ce concours, nous y invitons la population selon le programme suivant :

- Accueil - Allocution – Récompenses 1^{er} prix / 2^e prix / 3^e prix

La manifestation s'achèvera par un apéritif traditionnellement offert à la population.

Cette année nous vous proposons un **show laser inédit** dans le Jura par SBK-lasers, société reconnue dans l'événementiel les vendredi et samedi qui ravira les jeunes et moins jeunes.

CÉRÉMONIE DU DIMANCHE

« SUCCÈS AU NIVEAU SPORTIF, CULTUREL OU MUSICAL »
« CHANT PAR PRUNELLE ET ECOLE DE DANSE ZOUA »

SUCCÈS INDIVIDUELS ET PAR ÉQUIPE au niveau sportif, culturel ou musical (2^{ème} semestre 2021 et 1^{er} semestre 2022)

La cérémonie se déroulera au centre de la fête (rue du Milieu), dimanche 21 août 2022 à 11h00. Il y aura également un chant par Prunelle et l'école de danse Zoua suivis par l'apéritif offert par la commune.

Tours de manège gratuits pour les enfants : de 11h30 à 12h00.

Dès 12h00 : Restauration dans les stands et chez les restaurateurs ;
Animation par l'Equipe Jeunesse ;
Animation ukrainienne cirque.

Dès 16h00 : Concerts par Deep Shelter et Les... (rock local)

FERMETURE DES BUREAUX COMMUNAUX

Journée du 22 août 2022
(lundi de la fête d'Alle)

EAU POTABLE – UTILISATION PARCIMONIEUSE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et de Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, l'autorité communale encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable.

L'eau est un bien précieux qu'il y a lieu de préserver et, en cette période estivale, chaque litre doit être utilisé à bon escient.

INTERDICTION DES FEUX EN FORÊT ET À PROXIMITÉ SUITE AU FORT DANGER D'INCENDIE

Les autorités cantonales ont pris la décision d'interdire tous feux en forêt, en pâturages boisés et à proximité (*jusqu'à 200 mètres des lisières*). Cette décision prend effet immédiatement pour l'ensemble du territoire cantonal. Hors de ces secteurs, la population est appelée à faire preuve de la plus grande prudence lors de l'allumage de feux de loisirs.

En dehors des zones d'interdiction, différentes règles de précaution restent, comme en tout temps, valables :

- se conformer aux instructions des autorités cantonales et locales ;
- renoncer à faire du feu en plein air en cas de vent fort ou rafales ;
- ne jamais jeter les mégots de cigarettes ou des allumettes non éteintes ;
- ne jamais laisser un feu sans surveillance et éteindre immédiatement toute flammèche ;
- veiller à éteindre complètement un feu avant de quitter le site

CONSEIL COMMUNAL / ALLE